

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 33302  
Numéro SIREN : 879 659 357  
Nom ou dénomination : 13 AVRIL PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2023 sous le numéro de dépôt 7429



20230074292021

DATE DEPOT : 01/03/2023

N° DE DEPOT : 7429

N° GESTION : 2019B33302

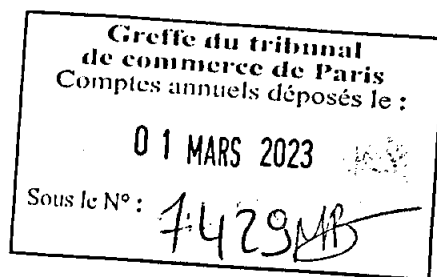
N° SIREN : 879659357

DENOMINATION : 13 AVRIL PRODUCTIONS

ADRESSE : 241 boulevard Pereire 75017 Paris

MILLESIME : 2021

13 AVRIL PRODUCTIONS  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : 40 - 48 rue Cambon  
75001 PARIS



RCS PARIS 879.659.357  
=====

## PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DECISIONS DU 26 Octobre 2022

### 1 - LIEU DE PRISE DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE :

241 boulevard Pereire 75017 PARIS à 11 heures 45

### 2 - DOCUMENTS PREPARES ET/OU PRESENTES :

- Double de la lettre adressée au commissaire aux comptes,
- Coordonnées du (des) Dirigeant(s) Social (aux); sociétés tierces dans lesquelles il(s) elle (s) exerce(en) d'autres mandats,,
- Les comptes annuels du dernier exercice,
- Rapport général du commissaire aux comptes
- Exposé des motifs et texte des projets des décisions émanant de la présidence.

### 3 - DROIT DE COMMUNICATION PREALABLE DE L'ASSOCIEE UNIQUE :

Tous les documents pour lesquels l'associée unique dispose d'un droit de communication ont été tenus à sa disposition.

### 4 - ORDRE DU JOUR :

- Lecture et examen du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes pour le dernier exercice social clos
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2021,
- Quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

**5- DEBATS ET DISCUSSIONS :**

L'associée unique fait procéder à la lecture du rapport du commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs et du texte du projet de décisions de l'associée unique préparé par la présidence

**6 - DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE :**

G GROUPE X , associée unique, prend les décisions suivantes :

**6.1 - DÉCISIONS ADOPTÉES:****DECISION N° 1 - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021 (ci-après L'EXERCICE)****A - APRES AUDITION :**

- Du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes contenant les observations et avis de celui-ci sur les comptes annuels de l'EXERCICE,
- Des informations et précisions fournies lors des débats, le cas échéant,

L'Associée unique approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'EXERCICE dont la forme et le contenu ont été arrêtés par la présidence et vérifiés par le commissaire aux comptes.

B - L'associée unique prend acte de l'identité des méthodes de présentation et d'évaluation des comptes annuels de l'exercice clos, par rapport à celles utilisées pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent et ce à l'exception toutefois de ce qui peut être par ailleurs stipulé dans l'annexe comptable à laquelle il convient alors de se rapporter.

C - L'associée unique consent quitus à la présidence.

**DECISION N° 2 - AFFECTATION DES RESULTATS**

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'EXERCICE selon le tableau suivant :

**AFFECTATION ADOPTEE**

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER		AFFECTATIONS ADOPTÉES ET POSTES CONCERNES	
1.0 - <u>RESULTAT</u>		2.0 - <u>DOTATIONS AUX POSTES DE</u>	
Perte	(25.851)	Réserve légale	-
		Report à nouveau	(25.851)
1.1 - <u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>		2.1 - <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	
Sur réserves	-	Dividende global	-
Sur report à nouveau antérieur	-		

Il est rappelé en annexe les distributions de dividendes intervenues au titre des 3 derniers exercices (et/ou depuis la constitution pour le cas où il n'y aurait pas eu 3 exercices déjà approuvés).

**7 - PROCES-VERBAL :**

Les décisions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par l'associé(e) unique.

L'associée unique  
**G GROUPE X**  
Représentée par  
**ROSCORP INVEST EASTERN EUROPA SRL**  
représentée par  
**Monsieur Franck METAYER**



PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE

13 AVRIL PRODUCTIONS  
 Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 100.000 euros  
 Siège social : 40 - 48 rue Cambon  
 75001 PARIS

RCS PARIS 879.659.357

AFFECTATION PROJETEE

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER		AFFECTATIONS PROJETEES ET POSTES CONCERNES	
<u>1.0 - RESULTAT</u>		<u>2.0 - DOTATIONS AUX POSTES DE</u>	
Perte	(25.851)	Réserve légale	-
		Report à nouveau	(25.851)
<u>1.1 - AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>		<u>2.1 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	
Sur réserves	-	Dividende global	-
Sur report à nouveau antérieur	-		





54 chaussée du Sillon  
B.P. 71  
35406 SAINT MALO CEDEX  
Tél : 02.99.56.05.91  
Fax : 02.99.40.59.16

## **13 AVRIL PRODUCTIONS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100 000 €

40 – 48 rue Cambon  
**75001 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES CLOS**

**LE 31 DECEMBRE 2021**

N° SIRET : 799 316 047 000 15 RCS Saint Malo  
SAS au capital de 10 000€ inscrite auprès de la cour d'appel de Rennes

---

*13 AVRIL PRODUCTIONS – Exercice clos le 31/12/2021*

## **13 AVRIL PRODUCTIONS**

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €

Siège social : 40 – 48 rue Cambon

75001 PARIS

879 659 357 RCS PARIS

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2021*

#### **Opinion : refus de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 13 AVRIL PRODUCTIONS, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

#### **Fondement du refus de certifier**

##### *Motivation du refus de certifier*

La société a inscrit à son actif une immobilisation en cours correspondant aux droits d'auteur pour un spectacle en préparation. La valeur de l'actif est minorée du montant du précompte Urssaf de l'auteur.

Un second actif incorporel correspondant à des droits d'auteur pour un spectacle ayant débuté n'a fait l'objet d'aucun amortissement sur l'exercice alors que l'exploitation a débuté.

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. En application de la loi, nous portons à votre connaissance l'information suivante : la société 13 AVRIL PRODUCTIONS bénéficie de la dispense de l'obligation d'établir un rapport de gestion car ne dépassant pas deux des trois seuils visés par la législation en vigueur à ce jour.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

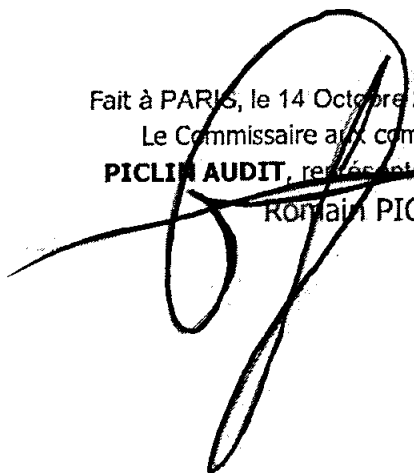
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 14 Octobre 2022  
Le Commissaire aux comptes  
**PICLIN AUDIT**, représenté par  
Romain PICLIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the printed text of the signature block.

SAS

LA SOUSSIGNEE :

**G GROUPE X**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.852.000 euros  
Siège social : 36, rue Scheffer  
75116 PARIS  
RCS PARIS 525.004.412

Agissant en qualité de Mandataire Social de la société :

*13 AVRIL PRODUCTIONS*  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : 40 - 48 rue Cambon  
75001 PARIS

RCS PARIS 879.659.357

**CERTIFIE ET ATTESTE QUE :**

- la présente copie du bilan actif/passif, compte de résultat et annexe comptable de l'exercice 2021 de la société citée ci-dessus est conforme, sincère et véritable.

**La Présidente**  
**G GROUPE X**  
représentée par  
**ROSCORP INVEST EASTERN EUROPA SRL**  
représentée par  
**Monsieur Franck METAYER**



Désignation de l'entreprise : 13 AVRIL PRODUCTIONS [1 | 2 |]

Adresse de l'entreprise 40 48 Rue Cambon 75001 PARIS Durée de l'exercice précédent \* [1 | 5 |]

Número SIRET \* [8 | 7 | 9 | 6 | 5 | 9 | 3 | 5 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3] Néant  \*

Exercice N clos le, [3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1 |]

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *			
	Frais de développement *			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles	64 225		64 225
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières *			
<b>TOTAL (II)</b>		<b>64 225</b>		<b>64 225</b>
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			
	En cours de production de biens			
	En cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	26 045		26 045
	Autres créances (3)	2 523		2 523
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)			
	Disponibilités	11 425		11 425
<b>TOTAL (III)</b>		<b>39 993</b>		<b>39 993</b>
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif * (VI)			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>104 218</b>		<b>104 218</b>

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes ; (3) Part à plus d'un an ;

Clause de réserve de propriété : \* Immobilisations ; Stocks ; Créances ;

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		13 AVRIL PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....100.000...)	DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DII	(94)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(25 851)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	74 055	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 917	
	Dettes fiscales et sociales	DY	24 890	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	356	
Compte régrul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	30 163	
	<b>(V)</b>	ED		
	<b>Écarts de conversion passif *</b>	EE	104 218	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	30 163		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EI			

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préliminaire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : 13 AVRIL PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	IF	
		FG	FI	FI 41 066	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL 41 066	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 41 066
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			IU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 17 676	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY 35 634	
	Charges sociales (10)			FZ 13 606	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE 1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 66 918	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG (25 851)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GII	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW (25 851)	

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		13 AVRIL PRODUCTIONS		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	41 066		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	66 918		
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	(25 851)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>13 AVRIL PRODUCTIONS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
		TOTAL I						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TD	34 500	KE	29 725	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	34 500	ØH	29 725	ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessation de des lieux ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CO		DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				JO		LV	64 225	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN		MO		
		Matériel de transport			IV	MP	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	ØW	
	Autres participations				IO		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	64 225	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs Immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 13 AVRIL PRODUCTIONSNéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

## AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise 13 AVRIL PRODUCTIONS Néant  \*

## CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY	IL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PII
TOTAL I		RK	RM	RN	RO
Terrains		PI	PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	ØP	ØQ	ØR

## CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	SS	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NY
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NI + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ	

## CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032